

Article 1 : Objet

Le service Certissim Eval (ci-après, « **le Service** ») proposé par FIA-NET analyse les transactions en ligne et permet ainsi au e-commerçant souscripteur du Service (ci-après, « **l'E-commerçant** ») de détecter les risques de fraude à la carte bancaire et d'usurpation d'identité.

L'E-commerçant propose sur son site de vente en ligne, la solution 3xCB à distance de CA Consumer Finance, remboursable par carte bancaire.

Article 2 : Périmètre du Service Certissim Eval

FIA-NET analyse les commandes réalisées sur le site web de commerce électronique de l'E-commerçant avec la solution 3xCB à distance de CA Consumer Finance.

Article 3 : Fonctions du Service Certissim Eval

Le service Certissim Eval développé par FIA-NET permet l'examen et la confrontation à divers historiques, des données fournies par un internaute lors d'une commande passée sur le ou les site(s) de l'E-commerçant. Les résultats de ces examens et confrontations permettent alors la définition d'un niveau de confiance pour chacune des commandes analysées.

Article 4 : Description technique du Service Certissim Eval

Les données collectées lors des commandes réalisées par les Internaute(s) sur le(s) site(s) web de l'E-commerçant sont transmises à FIA-NET et subissent les traitements suivants :

- Vérification de la cohérence des éléments transmis par l'internaute grâce à une recherche inversée effectuée à l'aide des différents annuaires télématiques ;
- Confrontation des éléments fournis par l'internaute lors de sa commande et transmis à FIA-NET aux divers historiques résultant de la mise en place du service Certissim Eval chez d'autres commerçants ayant une activité de vente à distance via un site web ;
- Analyse du profil de l'internaute effectuant la commande.

Article 5 : Mode de transmission par l'E-commerçant à FIA-NET des informations saisies par l'internaute, lors d'une Commande

L'E-commerçant transmet à FIA-NET les informations relatives aux commandes. L'échange et la transmission des données s'effectuent selon les protocoles d'échanges d'information convenus avec l'E-commerçant.

Article 6 : Maîtrise d'œuvre

FIA-NET dispose seule de la maîtrise d'œuvre du Service Certissim Eval et conservera cette prérogative durant l'exécution des prestations prévues par le Contrat. FIA-NET est seule habilitée à modifier les données, le paramétrage ou l'architecture informatique de Certissim Eval, et ce, de façon unilatérale.

Article 7 : Niveaux de confiance établis par le service Certissim Eval.

Certissim Eval définit, pour chaque commande, un niveau de confiance parmi les quatre niveaux de confiance suivants :

<p><u>Niveau de confiance pour la France et les DOM :</u></p> <p> (100) = niveau de confiance très élevé</p> <p> (90) = niveau de confiance élevé</p> <p> (0) = transaction risquée</p> <hr/> <p><u>-Transaction Invalide</u> </p>

Si FIA-NET attribue un niveau de confiance «  » (100) à une Commande, cela signifie que selon FIA-NET, la probabilité de risque d'impayés sur cette Commande est très faible.

Si FIA-NET attribue un niveau de confiance «  » (90) à une Commande, cela signifie que selon FIA-NET, la probabilité de risque d'impayés sur cette Commande est faible.

Si FIA-NET attribue un niveau de confiance «  » (0) à une Commande, cela signifie que selon FIA-NET, la probabilité de risque d'impayés sur cette Commande est élevée.

Lorsque le niveau de confiance attribué à une Commande est «  » (Transaction invalide), cela signifie qu'elle n'a pas été prise en compte par Certissim Eval. A titre d'exemple, l'invalidité peut résulter d'un mauvais formatage des données envoyées à Certissim Eval ou de données incohérentes (présence de caractères alphabétiques au sein d'un numéro de téléphone par exemple).

Si une commande est analysée par Certissim Eval comme étant une « Transaction Invalide », celle-ci doit être corrigée par l'E-commerçant, à l'aide de l'icône en forme de point d'interrogation, afin d'être soumise à nouveau à Certissim Eval. L'invalidité de la transaction empêche en effet son analyse.

Article 8 : Engagements de FIA-NET

8.1. Dans le cadre du présent Contrat, FIA-NET s'engage à :

- Mettre à disposition de l'E-commerçant, une interface de test (et les codes d'accès à cette interface) destinée à valider les formats de flux et d'échanges de données entre Certissim Eval et la plate-forme de l'E-commerçant ;
- Mettre à disposition de l'E-commerçant, une interface de production destinée à recevoir les données des commandes enregistrées par le ou les site(s) web de l'E-commerçant en vue de l'attribution d'un niveau de confiance, pour chacune d'entre elles, par Certissim Eval ;
- Analyser l'ensemble des données d'une commande transmise par l'E-commerçant à FIA-NET ;
- Définir le degré de confiance de chaque commande régulièrement soumise à Certissim Eval ;
- Offrir à l'E-commerçant, la possibilité de déclarer un incident lié à une contestation de paiement en rapport avec une commande enregistrée par Certissim Eval via une interface technique dédiée.

8.2. Le degré de confiance attribué à chaque commande à la suite de l'examen Certissim Eval, devra être porté à la connaissance de CA CONSUMER FINANCE, sous réserve de la validité du flux XML envoyé à FIA-NET et de la disponibilité de l'ensemble des réseaux de télécommunications nécessaires au fonctionnement de Certissim Eval.

8.3. FIA-NET s'interdit d'utiliser, d'exploiter ou de diffuser à un tiers, à titre gratuit ou onéreux l'ensemble des données récoltées via la mise en place du Service chez l'E-commerçant dans un autre but que celui du présent Contrat.

Article 9 : Engagements de l'E-commerçant

L'E-commerçant s'engage à :

- déclarer via l'interface dédiée mis à disposition par FIA-NET, tout incident de paiement (contestation d'un porteur d'une carte bancaire ou d'un titulaire d'un autre moyen de paiement utilisé pour valider la commande) en rapport avec une commande analysée par Certissim Eval dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la réception d'un avis de débit impayé ;
- informer FIA-NET via l'interface dédiée mise à sa disposition, de la régularisation d'un incident de paiement en rapport avec une Commande analysée par Certissim Eval dès régularisation et au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrés suivant ladite régularisation.

Afin de s'assurer que les internautes sont bien informés de la transmission des données de leur commande à FIA-NET, L'E-commerçant s'engage à insérer la mention d'information suivante au sein de ses conditions générales de vente :

« Les informations en rapport avec votre commande payée avec la solution 3xCB à distance font l'objet d'un traitement automatisé de données dont le responsable est FIA-NET S.A. Ce traitement automatisé de données a pour finalité la détermination d'un niveau d'assurance pour une transaction et de lutter contre la fraude aux moyens de paiement et notamment contre la fraude à la carte bancaire.

FIA-NET S.A. et le marchand chez qui vous effectuez votre achat sont les destinataires des données en rapport avec votre commande. La non-transmission des données en rapport avec votre commande empêche la réalisation et l'analyse de votre transaction.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire ou d'un autre moyen de paiement entraînera l'inscription des données de la commande associée à l'impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par FIA-NET S.A. Une déclaration irrégulière ou une anomalie pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble de vos données personnelles enregistrées par FIA-NET en écrivant, par courrier et en justifiant de votre identité, à FIA-NET – Service Informatique et Libertés – Traitements n°773061 et n°1080905 - 3/5 Rue Saint Georges, 75009 PARIS. »

- En cas de recours à un tiers pour satisfaire à ses obligations techniques ou pour accéder aux fonctionnalités des divers outils techniques mis à sa disposition par FIA-NET, à en informer FIA-NET par notification. FIA-NET dispose d'un droit de véto si ce tiers exerce une activité concurrente à celle de FIA-NET ;
- A ne pas modifier l'architecture technique ou les fonctionnalités des divers outils techniques mis à disposition par FIA-NET.

Article 9 bis – Transmission de l'intégralité des données liées à une commande

L'E-commerçant s'engage à transmettre systématiquement, à FIA-NET les données suivantes, s'ils en disposent :

1. Données d'identification liées à la Commande :

Nom du site de l'E-commerçant
Référence de la Commande

2. Données techniques liées à la Commande :

Date et heure de la Commande
Adresse IP de la machine à partir de laquelle l'internaute a effectué sa Commande sur le site de l'E-commerçant

3. Données de paiement liées à la Commande:

Montant de la Commande

4. Données liées au matériel commandé :

Produits commandés
(Nom du produit – référence et catégorie)

5. Données liées aux coordonnées de facturation :

Champ société
Nom de facturation
Prénom de facturation
Adresse de facturation
Code postal de facturation
Ville de facturation
Adresse électronique de facturation
Numéro de téléphone domicile de facturation
Numéro de téléphone portable de facturation
Numéro de téléphone bureau de facturation
Numéro de téléphone fax de facturation

6. Données liées aux coordonnées de livraison :

Champ société
Nom de facturation
Prénom de livraison
Adresse de livraison
Code postal de livraison
Ville de livraison
Adresse électronique de livraison
Numéro de téléphone domicile de livraison
Numéro de téléphone portable de livraison
Numéro de téléphone bureau de livraison
Numéro de téléphone fax de livraison

7. Données liées au transport :

Mode de livraison / retrait
Rapidité

8. Données liées à la décision de livraison :

Etat de la commande

9. Données liées au paiement fractionné :

Paiement fractionné en n fois